UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE

La Commission

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2025 SUR LE FONCTIONNEMENT ET L'EVOLUTION DE L'UNION

Bamako, le 13 mars 2026

PAR

MONSIEUR ABDOULAYE DIOP

PRESIDENT DE LA COMMISSION DE L'UEMOA

- ***Monsieur le Président par intérim du Comité Interparlementaire de l'UEMOA ;***

- ***Monsieur le Président du Conseil National de Transition de la République du Mali ;***

- ***Honorables Députés, Vénérables Sénateurs ;***

- ***Messieurs les Commissaires de l'UEMOA ;***

- ***Monsieur le Représentant Résident de la Commission de l'UEMOA au Mali ;***

- ***Mesdames, Messieurs.***

C’est avec plaisir que je me présente devant votre auguste Assemblée, pour présenter le bilan des actions des Organes de l’Union au titre de l’année 2025, conformément aux dispositions des articles 26 et 36 du Traité modifié de l’UEMOA.

Ce devoir dont je m’acquitte, me permet de vous dresser le bilan de l'année écoulée et de partager avec vous les perspectives pour notre processus d’intégration.

A l’entame de mon propos, je tiens à saluer, très respectueusement, Son Excellence le Général d’Armée Assimi GOITA, Président de la Transition, Chef de l’Etat de la République du Mali. Je lui témoigne notre profonde reconnaissance pour son soutien pour la bonne marche de notre Union.

J'adresse mes vifs remerciements au Gouvernement et au peuple frère du Mali pour l'accueil chaleureux qu'ils nous réservent depuis notre arrivée à Bamako.

Mais pouvait-il en être autrement, connaissant l'hospitalité légendaire du peuple malien et son profond attachement à la solidarité entre les peuples frères.

Monsieur le Président ;
Honorables Députés* et Vénérables *Sénateurs ;

Je tiens à vous exprimer mes sincères remerciements pour votre précieux soutien à la Commission et à l'ensemble des Organes de l'Union dans l'exercice de nos missions.

Je vous témoigne ma reconnaissance et ma gratitude pour les rencontres de plaidoyer initiées au cours de l'année 2025 dans les Etats membres pour le reversement des produits du Prélèvement Communautaire de Solidarité, ressource principale pour le financement des chantiers communautaires.

Je voudrais également saluer l'héroïsme et la détermination des Forces de Défense et de Sécurité de tous les Etats membres de l'Union qui sont sur le terrain pour f**ace au défi sécuritaire qui constitue une préoccupation grandissante au sein de notre espace.**

Monsieur le Président ;

Honorables Députés* et Vénérables *Sénateurs ;

Mesdames, Messieurs ;

Avant d'aborder le fonctionnement et l'évolution de l'Union au titre de l'année 2025, vous me permettrez de vous rappeler que le contexte international reste marqué par la poursuite de tensions géopolitiques et des politiques commerciales restrictives.

Selon le Fonds Monétaire International (FMI), le taux de croissance de l'économie mondiale est estimé à 3,2% en 2025 après 3,3% en 2024.

Malgré un contexte peu favorable, les économies des Etats membres de l'UEMOA restent dynamiques avec un taux de croissance de 6,7% contre 6,2% en 2024, en lien avec le maintien du dynamisme dans l'ensemble des secteurs.

Cette performance a été obtenue dans un contexte de stabilité des prix avec un taux d'inflation annuel moyen de 0% contre 3,5% en 2024, sous l'effet de la bonne tenue de la production agricole.

Le déficit budgétaire global a représenté 3,7% du PIB contre 5,3% en 2024. Cette réduction du déficit s'explique par une hausse des recettes publiques plus importante que celle des dépenses.

En 2025, le taux d'endettement est ressorti à 62,7% contre 64,5% en 2024, soit une baisse de 1,8 point de pourcentage. Toutefois, il convient de noter que la dette intérieure continue de progresser dans plusieurs États membres, en lien avec les interventions sur le marché financier régional.

Concernant les échanges extérieurs de l'Union, le solde global de la balance des paiements a enregistré une amélioration, en lien notamment avec la réduction du déficit du compte courant de 3,5 points de pourcentage pour ressortir à 2,2% du PIB en 2025.

La situation monétaire de l'Union à fin décembre 2025, comparée à celle à fin décembre 2024, est caractérisée par un accroissement du rythme de progression de la masse monétaire de 11,6%.

C'est dans ce contexte économique que les Organes de l'UEMOA ont conduit les chantiers communautaires en 2025, conformément à leurs mandats et aux orientations de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement.

Monsieur le Président ;

Honorables Députés **et Vénérables** ***Sénateurs ;***

Mesdames, Messieurs ;

Malgré les chocs endogènes et exogènes, notre processus d'intégration économique continue sa marche.

En 2025, plusieurs secteurs ont connu des progrès importants.

La Commission de l'UEMOA a amorcé le démarrage effectif de la mise en œuvre de son Plan stratégique IMPACT 2030**, qui constitue sa boussole pour la période 2025-2030.**

Je vous en avais parlé ici même à Bamako, l'année dernière.

Il s'est traduit, notamment, par l'élaboration de trois (3) livres blancs sur les filières coton-textile, riz et engrais phosphates, déclinés en trois (3) programmes opérationnels filières.

A ceux-ci s'ajoute l'élaboration de vingt-quatre (24) programmes opérationnels supports, soutien au développement des filières identifiées dans le plan stratégique.

La mise en œuvre efficace de ce plan stratégique est résolument tournée vers l'impact pour contribuer au bien-être des populations de l'Union.

Elle s'inscrit dans le cadre de l'opérationnalisation du document de la Vision prospective UEMOA 2040 qui est désormais l'outil d'anticipation à long terme de l'Union, permettant d'asseoir les bases de ses choix et priorités stratégiques.

***<u>Concernant le volet paix et sécurité</u>*, comme vous le savez, notre espace communautaire vit des moments difficiles marqués par la persistance de l'insécurité, à travers notamment la récurrence des actes terroristes dans plusieurs Etats membres.**

Nous en connaissons les conséquences désastreuses, surtout pour nos populations, confrontées à une crise humanitaire sans précédent.

Face à ce défi crucial, la Commission de l'UEMOA s'est fixée comme objectif de contribuer à l'amélioration des capacités d'intervention des États membres de l'UEMOA dans la prévention des crises et conflits.

Pour atteindre cet objectif, la Commission a poursuivi la mise en œuvre de trois actions phares. Il s'agit de :

- **l'informatisation et l'interconnexion des postes de police frontaliers dans l'espace UEMOA (Projet 2i-PPF) ;**
- **l'appui à la prévention des crises et conflits dans les États Membres ;**
- **l'appui à la lutte contre le terrorisme et les autres criminalités.**

La Commission a finalisé, en 2025, l'élaboration du livre blanc sur le Chantier paix et sécurité dans l'espace UEMOA. Il s'agit de faire le bilan d'une décennie de mise en œuvre de la Politique commune en matière de paix et sécurité.

Concernant d'autres aspects des fondements de l'intégration, je citerais d'abord *la surveillance multilatérale* dont les indicateurs de suivi font ressortir le maintien du dynamisme de l'activité économique au sein de l'Union, grâce à l'ensemble des secteurs et notamment l'exploitation de gisements de pétrole et de gaz dans certains Etats membres.

Par ailleurs, le projet de nouveau Pacte de convergence de l'UEMOA, en cohérence avec les engagements régionaux et internationaux, a reçu l'avis favorable du Conseil des Ministres en sa session du 03 avril 2025. Il sera soumis à la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement pour adoption.

S'agissant de la fiscalité intérieure, **la mise en œuvre des réformes engagées se poursuit. Il en est de même du plan pour une mobilisation optimale des recettes. Des sessions renforcement de capacité dans les domaines pétroliers et miniers ont été organisées au profit des Etats membres.**

Pour l'édification du marché commun, **la Commission a poursuivi ses interventions en faveur de la dématérialisation de la procédure d'octroi d'agrément de l'origine. Ainsi, nous avons accordé la reconnaissance de l'origine communautaire à quatre-vingt-quatre (84) produits.**

En matière du développement des échanges commerciaux, **la Commission a élaboré en 2025, le Programme de Facilitation et de Promotion du Commerce (PFPC) aligné sur son Plan Stratégique « IMPACT 2030 ».**

***Dans le domaine de la facilitation des échanges*, le rapport de la surveillance commerciale a été validé par les Experts des Etats membres. Il en ressort un recul des exportations faisant passer le taux des exportations intra-communautaires de 18,1% en 2023 à 15,5% en 2024, avec toutefois, une augmentation des exportations vers les pays tiers de 19,6%.**

***Pour la promotion des produits locaux originaires de l'Union et le renforcement du commerce entre les États membres,* la Commission de l'UEMOA a organisé au niveau régional, du 1er au 3 octobre 2025, à Ouagadougou, la 6ème édition de l'initiative «Mois d'octobre, Mois du consommer local» sous le thème : « Consommer local, facteur de développement des chaînes de valeur régionales compétitives de l'UEMOA ».**

Cette édition a permis d'intensifier au niveau régional et national les actions de communication sur le concept du consommer local qui englobe les produits locaux et originaires de l'Union.

***Concernant la régulation du marché des biens et services de l'Union*, des actions visant à assainir la concurrence entre les entreprises pour le bon fonctionnement du marché régional et le bien-être des consommateurs, se sont poursuivies en 2025. Ainsi, la Commission de l'UEMOA a adopté cinq (05) Décisions relatives à plusieurs affaires contentieuses et non contentieuses de concurrence dans différents secteurs d'activités.**

La bonne dynamique du processus d'instruction du contentieux de la concurrence a permis une réduction significative de la durée moyenne de traitement des dossiers qui est passée de six (6) ans à moins de deux (2) ans en 2025, contre 3 ans en 2024.

***Concernant l'aménagement du territoire communautaire*, le processus d'opérationnalisation du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) de l'UEMOA s'est poursuivi. Pour rappel, ce Schéma constitue le cadre de référence pour les 25 prochaines années.**

***Au titre de la coopération transfrontalière*, les activités réalisées ont porté, entre autres, sur l'élaboration de trois Schémas d'Aménagement Transfrontalier Intégré (ESCO - Volta Noire, Dendi - Ganda, Sud Bénin - Togo) ; la réalisation d'infrastructures (salles de classes à Lokossa (Bénin) ; la réhabilitation du barrage de Gossi (Mali), du marché à légumes de Gao (Mali)), la promotion de la cohésion sociale avec plus de quarante (40) microprojets financés.**

L'appui institutionnel et organisationnel des faitières des collectivités territoriales situées dans les zones transfrontalières a été également maintenu.

<u>S'agissant des infrastructures</u>, La mise en œuvre du Programme d'Actions Communautaires des Infrastructures et du Transport Routier a permis, entre autres, la coordination de la mise en œuvre des programmes routiers régionaux ; la réalisation des études techniques routières sur les corridors routiers communautaires ; la coordination régionale de la mise en œuvre du projet du corridor routier San Pedro (en Côte d'Ivoire)- Bamako ainsi que les projets de construction des Postes de Contrôle Juxtaposés et des stations de pesage.

***<u>Pour ce qui est du secteur des transports routiers</u>*, le suivi de la mise en œuvre du Règlement n°14 relatif à l'harmonisation des normes et des procédures du contrôle du gabarit, du poids et de la charge à l'essieu des véhicules lourds de transport de marchandises dans les Etats membres de l'Union a permis de réduire le taux d'extrême surcharge de 40% à 10%. Des efforts restent à consentir pour atteindre l'objectif de l'application intégrale et concomitante dudit Règlement.**

***<u>Quant à la sécurité et la sûreté de l'aviation civile</u>*, la Commission a démarré en 2025, la réalisation d'un schéma directeur de développement aéroportuaire de l'Union dans le cadre de l'amélioration de l'efficacité de l'offre de services et des infrastructures de transport aérien.**

***Concernant le sous-secteur maritime*, les réalisations en 2025 portent essentiellement sur l'opérationnalisation des fonds nationaux et du fonds régional de développement dudit secteur.**

***Dans le domaine de l'énergie*, la Commission a poursuivi la mise en œuvre de l'Initiative régionale pour l'Energie Durable (IRED) dont l'un des principaux chantiers est la Stratégie de Développement de Pôles Énergétiques dans l'espace UEMOA (SDPE).**

Pour rappel, l'objectif principal de la SDPE est d'assurer, à l'horizon 2033, l'accès universel à l'électricité au sein de l'Union, grâce à un système électrique intégré.

L'état de maturation du portefeuille de projets de la SDPE montre une progression notable mais encore insuffisante.

Sur les cent quatre-vingt-quinze (195) projets identifiés, cent neuf (109) ont été priorisés dans le cadre du suivi en 2025.

S'agissant des énergies renouvelables, la Commission a poursuivi en 2025 les activités du volet 2 du Programme Régional de Développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique.

À cet égard, un nouveau cadre contractuel a été établi avec les agences nationales en charge des énergies renouvelables, à travers la signature de conventions de Maîtrise d'Ouvrage Déléguée qui ont conduit à la réalisation de plusieurs ouvrages dans les Etats membres.

***Dans le domaine de l'économie numérique*, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du Programme Régional de Développement de l'Économie Numérique de l'UEMOA.**

Des appuis financiers ont été octroyés aux Etats membres pour la mise en œuvre des services publics numériques prioritaires.

Cet accompagnement a permis le lancement officiel au Mali, du Système Intégré de Gestion des Dossiers Judiciaires (SIG-DJ) qui concerne la fourniture du casier judiciaire et du certificat de nationalité en ligne.

Par ailleurs, la Commission met tout en œuvre pour le démarrage effectif du Projet d'Appui à l'Amélioration de l'Accès aux Services Financiers des couches vulnérables dans la zone UEMOA (PAASF-UEMOA), projet financé par la Banque Africaine de Développement (BAD).

***<u>Dans le secteur de la production agricole végétale</u>*, des efforts ont été poursuivis en matière de renforcement du cadre institutionnel de gestion des Organisations interprofessionnelles Agricoles (OIA).**

La Commission a aussi accompagné la mise en place de la fédération des Organisations Interprofessionnelles de la filière maïs dénommée « Cadre Régional de Concertation des Organisations Interprofessionnelles de la filière Maïs (CROIMA) » ainsi que la structuration de la filière coton au Sénégal et au Togo dans la perspective de la mise en place de l'Organisation Régionale représentative des interprofessions coton de l'UEMOA.

S'agissant de la pharmacie vétérinaire, **cent quatre-vingt-sept (187) Autorisations de Mise sur le Marché (AMM) des médicaments vétérinaires dans l'espace UEMOA ont été délivrées en 2025, portant à sept cent trente-cinq (735) le nombre total d'autorisations octroyées aux firmes pharmaceutiques vétérinaires par la Commission de l'UEMOA.**

Au titre de la pêche et de l'aquaculture, **les actions ont porté, en 2025, sur la consolidation du chantier d'harmonisation des législations des États membres avec l'adoption par la Commission du projet de Décision portant attributions, composition et modalités de fonctionnement du Réseau communautaire des centres de recherche.**

La Décision n°02/2025/COM/UEMOA du 29 janvier 2025 fixant les critères de distinction entre l'aquaculture extensive, semi-intensive et intensive et les conditions d'octroi des autorisations aux établissements aquacoles a été notifiée aux Etats membres.

***<u>En matière de maîtrise de l'eau, d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de gestion et de gouvernance des ressources en eau</u>*, la Commission a achevé, en 2025, la mise en œuvre du programme BID-UEMOA d'hydraulique et d'assainissement en milieu rural, les aménagements hydrauliques multi-usages ainsi que l'aménagement dans les États membres de l'Union.**

En outre, la mise en œuvre du plan d'actions pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) a été poursuivie avec des actions de renforcement de capacités ainsi que l'édition d'un manuel de bonnes pratiques de la GIRE pour la sécurité en eau.

Au titre de la gestion du littoral, **deux projets d'investissement pour la résilience des zones côtières, financés par la Banque mondiale, sont conjointement mis en œuvre, en collaboration et en appui aux pays côtiers d'Afrique de l'Ouest dont le Bénin, la Côte d'Ivoire, la Guinée- Bissau, le Sénégal et le Togo.**

Ces projets contribuent au renforcement de l'intégration régionale dans la gestion des zones côtières et marines.

***Dans le cadre de la gestion durable des déchets*, la Commission de l'UEMOA, a, en 2025, réalisé deux (02) études relatives à la gestion des déchets d'équipements électriques et électroniques.**

***En ce qui concerne l'amélioration du climat des affaires et de l'investissement*, la mise en œuvre de l'Initiative Régionale pour l'amélioration du Climat des Affaires (IRCA), s'est poursuivie avec la finalisation du projet de stratégie de promotion du Dialogue Public-Privé, validée par les Ministres sectoriels.**

La Commission a aussi élaboré en mai 2025 un document intitulé « Guide Investir dans l'UEMOA ».

Concernant la protection du consommateur, **la Commission a poursuivi la sensibilisation autour de la Directive n° 05/2023/CM/UEMOA du 16 juin 2023 relative à la protection du consommateur dans l'UEMOA à travers l'organisation d'ateliers nationaux de vulgarisation, en Guinée Bissau, au Mali, au Niger, au Sénégal et au Togo. Elle a également tenu la deuxième réunion du Comité Régional de Protection du Consommateur (CRPC) en mai 2025.**

Dans le secteur de l'artisanat, **la réunion annuelle du Cadre de Concertation Régional sur l'Artisanat (CCRA) a été organisée.**

Elle a permis d'échanger sur toutes les questions d'intérêt liées au développement de l'artisanat au sein de l'Union en vue de faciliter la mise en œuvre du Code Communautaire de l'Artisanat (CCA) dans les Etats membres.

La Commission a également apporté des appuis financiers à l'organisation des salons et foires artisanaux dans les États membres.

***<u>En matière de tourisme</u>*, la Commission s'est investie dans l'accompagnement des Etats pour la mise en place de l'outil de mesure du fait touristique et de son impact sur l'économie et la société, développé par l'ONU Tourisme et intitulé Compte Satellite du Tourisme (CST).**

***<u>Dans le domaine de la culture</u>*, le montage juridique du Fonds Crédit Culture-UEMOA est en cours de finalisation. Pour rappel, le principe de la création de ce fonds a été approuvé par les ministres en charge de la Culture de l'Union en octobre 2024 et vise à accompagner les entreprises et industries culturelles et créatives.**

***Au titre de l'enseignement supérieur, la recherche et la formation professionnelle, le Programme de Bourses d'Excellence*, pour la formation et la recherche, accompagnant des cycles complets de formation et couvrant les trois grades de la réforme Licence-Master-Doctorat (LMD) a mis un accent particulier sur la mobilité des étudiants et sur le renforcement de l'excellence académique, en se concentrant sur les domaines scientifiques prioritaires de l'Union.**

En 2025, quatre-vingt-cinq (85) bourses d'excellence pour des formations de niveaux Licence, Master et Doctorat ont été octroyées aux étudiants.

Les Etats membres à l'exception de la Guinée-Bissau ont bénéficié chacun dix (10) bourses. Quant à la Guinée-Bissau, elle a bénéficié de quinze (15) bourses dans le cadre du Programme Spécial appui aux Etudiants.

Au total, depuis 2001, la Commission a octroyé 1005 bourses à nos jeunes concitoyens.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive relative à l'harmonisation du baccalauréat dans l'espace, l'Union prévoit l'organisation d'un baccalauréat blanc régional du 20 au 24 avril 2026 au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, au Mali, au Sénégal et au Togo.

***Au titre des efforts spécifiques en faveur du développement de la jeunesse et de la promotion de la citoyenneté communautaire*, la Commission de l'UEMOA a engagé l'élaboration d'un *Plan Communautaire Jeunesse UEMOA*.**

Dans ce cadre, des données relatives à la jeunesse et à la citoyenneté ont été collectées dans chacun des États membres afin d'établir un rapport sur l'état diagnostique des lieux.

Ces informations permettront d'identifier les priorités communes et de proposer des actions concrètes répondant aux besoins exprimés par les jeunes et leurs organisations.

***Dans le domaine de la santé et de la protection sociale*, les efforts de la Commission en 2025 ont porté sur la poursuite du processus d'adoption de la Stratégie Santé et de la Stratégie Protection Sociale de l'UEMOA.**

Par ailleurs, la Commission a poursuivi son appui au renforcement des capacités des États membres dans les domaines de la prévention et de la réponse aux épidémies, de la réglementation des produits de santé, des comptes de la santé et de la mutualité sociale.

***<u>En matière de Genre dans l'espace UEMOA</u>*, la Commission a poursuivi la mise en œuvre du Schéma Type d'Institutionnalisation du genre dans les Ministères et dans les institutions des États membres dans le cadre de l'opérationnalisation de la Stratégie Genre de l'Union (2018-2027), adoptée en juin 2018.**

Monsieur le Président ;
Honorables Députés* et Vénérables *Sénateurs ;
Mesdames, Messieurs ;

Pour une bonne réussite du processus d'intégration régionale, l'application des réformes communautaires est primordiale.

C'est dans cette optique que la Commission a organisé, en 2025, la 11ème édition de la phase technique de la revue annuelle 2025 des réformes, politiques, programmes et projets communautaires dans les Etats membres.

Le taux de mise en œuvre des réformes communautaires à l'échelle de l'Union est ressorti 74,47% en 2025 contre 77,27% en 2024, soit une baisse de 2,80 points de pourcentage en raison de l'introduction de quinze (15) nouveaux textes communautaires arrivés à maturation dans la revue annuelle, édition 2025. Les nouvelles Directives introduites en 2025 ne sont pas encore transposées par les Etats membres.

Toutefois, la Commission a noté avec satisfaction les efforts des Etats membres de maintenir leurs performances en matière de mise en œuvre des textes communautaires.

En 2025, dans le cadre de la bonne marche du processus d'intégration régionale, la Commission de l'UEMOA a fait adopter par le Conseil des Ministres Statutaire de l'Union, dix-neuf (19) textes communautaires et des textes d'application du Règlement financier de l'Union.

Monsieur le Président ;

Honorables Députés* et Vénérables *Sénateurs ;

Mesdames, Messieurs ;

A la suite des actions conduites par l'organe exécutif de l'Union, qu'est la Commission de l'UEMOA, je vous fais le point sur celles déroulées par les autres Organes de l'UEMOA.

Honorables Députés* et Vénérables *Sénateurs ;

A travers le Comité Interparlementaire (CIP), que vous représentez, vous avez conformément à vos missions conférées par le Traité, réalisé toutes vos activités statutaires. Vous avez pris part, notamment, à des Conférences régionales, des assemblées de l'Union parlementaire et à des réunions ministérielles.

Vous avez eu à formuler une série de recommandations et résolutions à l'endroit de la Commission de l'UEMOA, des Assemblées nationales des États membres et du Conseil des Ministres Statutaire de l'UEMOA.

En ce qui concerne spécifiquement la Commission de l'UEMOA, cinquante-sept (57) recommandations lui ont été adressées sur la période 2021-2025.

Lesdites recommandations font l'objet d'un suivi régulier. L'état de mise en œuvre desdites recommandations au 31 décembre 2025 vous a été transmis.

Je tiens ici, à vous remercier pour votre apport inestimable à la bonne marche de notre Union.

La Cour de Justice, **a notamment mené des actions relatives à la communication et à la coopération de judiciaire. L'accent a aussi été mis sur le renforcement des capacités des Etats membres pour la promotion du droit communautaire.**

La Cour des Comptes, **a procédé, entre autres, au contrôle de la gestion et des comptes annuels de l'ensemble des Organes de l'Union. Elle a réalisé des travaux d'harmonisation des procédures et des normes communes de contrôle. Elle aussi renforcé les capacités des juridictions financières des Etats membres.**

La Chambre Consulaire Régionale, **a contribué à accroitre le niveau d'implication effective du secteur privé dans le processus d'intégration économique et social au sein de l'UEMOA.**

***Quant aux Conseils des Collectivités Territoriales, et du Travail et du Dialogue Social*, ils ont, conformément à leurs missions, telles que conférées par le Traité, contribué à la bonne marche du processus de l'intégration régionale.**

Monsieur le Président ;
Honorables Députés* et Vénérables *Sénateurs ;
Mesdames, Messieurs ;

Pour l'ensemble des Organes de l'UEMOA, l'année 2025 a été marquée par la réalisation des priorités inscrites dans leur Projet Annuel de Performance conformément aux principes et directives du budget-programme.

Au terme de l'exercice budgétaire 2025, les performances de la Commission sont en nette progression par rapport à 2024.

Ainsi, le taux d'exécution financier du budget de l'Union est de 86,56% contre 77,84 % en 2024, soit une progression de 8,70 points de pourcentage.

Quant au taux d'exécution physique, il est de 87,13% en 2025 contre 85,70% en 2024 soit une progression de 1,43 point de pourcentage.

Monsieur le Président ;
Honorables Députés* et Vénérable *Sénateur ;
Mesdames, Messieurs ;

Ces résultats importants que je viens d'énumérer plus haut ont été possibles grâce aux efforts conjugués de tous les Organes de l'Union et de l'engagement des Etats membres pour impulser le processus d'intégration régionale.

Toutefois, des difficultés ont été enregistrées dont les plus importantes sont, entre autres, les menaces sécuritaires qui impactent négativement le développement économique et sociale des Etats membres.

Le financement du processus de l'intégration pose aussi un grand souci pour l'accomplissement des missions des Organes de l'UEMOA.

A toutes ces difficultés, s'ajoute celle liée à la relative lenteur dans l'application des réformes communautaires notamment celles relatives à la libre circulation et au droit d'établissement ainsi qu'à la concurrence.

Monsieur le Président ;

Honorables Députés* et Vénérables *Sénateurs ;

Mesdames, Messieurs ;

En ce qui concerne les perspectives, le budget 2026 de l'Union, tient compte de la contrainte majeure liée aux non-reversements du Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) par certains États membres.

Cette situation fragilise la capacité de l'Union à assurer de manière optimale le financement de ses programmes, à honorer ses engagements et à garantir la continuité de ses missions au service de l'intégration régionale.

Pour 2026, l'activité économique au sein de notre Union, poursuivrait son dynamisme avec un taux de croissance de 6,4%.

Toutefois le conflit au Moyen-Orient, déclenché le 28 février 2026 perturbe davantage l'environnement économique international déjà affecté par la guerre russo-ukrainienne et la politique commerciale des Etats-Unis. Cette crise dont les effets se font déjà sentir avec, notamment, une hausse des prix du pétrole, la perturbation du commerce international, n'épargnera pas nos économies.

Monsieur le Président ;
Honorables Députés* et *Vénérable Sénateur ;
Mesdames, Messieurs ;

Je me réjouis de la qualité des relations existant entre l'Organe de contrôle parlementaire que vous représentez et l'ensemble des autres Organes et Institutions de notre Union. Vous contribuez, de fort belle manière, par le dialogue et le débat, aux efforts d'intégration de l'Union.

Je saisis l'occasion que m'offre cette tribune, pour remercier tous nos partenaires au développement pour leur soutien et leur confiance au modèle de notre intégration régionale.

Mesdames, Messieurs,

Face aux nombreux défis de l'heure, je suis convaincu qu'en unissant nos efforts, en renforçant notre confiance mutuelle et en plaçant l'intérêt communautaire au cœur de nos décisions, nous donnerons tout son sens aux réformes, programmes et projets communautaires et à l'approfondissement de l'intégration régionale.

Dans un contexte marqué par des défis sécuritaires, économiques et sociaux majeurs, l'UEMOA doit s'affirmer comme un lieu d'actions collectives crédibles, capables de porter des réponses communes et ambitieuses.

Cela suppose un leadership politique fort, une gouvernance communautaire efficace et une solidarité réelle entre les États membres.

C'est pourquoi, nous devons ensemble, suivant les orientations de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, consolider les acquis de l'intégration régionale.

Je vous remercie pour votre aimable attention.